

CHARTRE DE LIVINGSTONE DES SOINS D'AVORTEMENT SÉCURISÉ

La Charte de Livingstone sur les soins d'avortement sécurisé réaffirme l'engagement des sociétés d'obstétrique et de gynécologie de leurs pays respectifs à renforcer l'accès aux soins d'avortement sécurisé pour les femmes et les filles. Nous y parviendrons en créant des environnements propices au sein desquels les systèmes de santé fonctionnent et les professionnels de santé sont habilités à répondre aux besoins et aux droits des femmes et des filles que nous servons.

Collectivement, nous nous engageons à tirer parti de notre expertise clinique et de nos ressources pour faire face à l'ampleur de l'avortement non sécurisé en Afrique.

Les parties à cette chartre s'engagent à

- I. Renforcer l'accès aux soins d'avortement sécurisés grâce à des interventions qui favorisent les soins d'avortement autogérés.
- II. Garantir que l'accès aux soins d'avortement sécurisés est intégré en tant qu'élément clé dans le mandat stratégique de notre société professionnelle pour assurer la santé et les droits sexuels et reproductifs. Cela comprend l'intégration de la nécessité de soins d'avortement sécurisés dans nos activités de santé sexuelle et reproductive et la collecte de données sur les services d'avortement pour éclairer les politiques et les programmes.
- III. Améliorer la capacité organisationnelle et technique de nos sociétés nationales, pour plaider en faveur des soins d'avortement sécurisé et de qualité en veillant à ce que nos sociétés professionnelles disposent et fournissent des conseils et orientations accessibles pour nos membres et les parties prenantes concernées. Nous nous engageons à nous assurer que ces orientations et conseils soient fondés sur les avancées cliniques récentes et les normes relatives aux droits humains.
- IV. Lutter contre la stigmatisation liée à l'avortement qui entretient un environnement hostile aux défenseurs des soins de santé et empêche les femmes et filles d'accéder aux soins d'avortement de qualité aux moyen d'approches comme clarification des valeurs et la transformation des attitudes.
- V Travailler avec l'Organisation Mondiale de la Santé, les ministères de la santé et les parties prenantes concernées pour donner la priorité à l'alignement des Directives sur les soins d'avortement de l'OMS (2022) et garantir que la formation sur les soins d'avortement sécurisés est un élément essentiel du développement professionnel des professionnels de la santé – l'intégrer dans l'apprentissage à long terme pour garantir que les services de santé sont universellement disponibles.
- VI. Travailler au nom et avec les groupes marginalisés qui font partie des populations à haut risque de mortalité et de morbidité maternelles, notamment les jeunes/adolescents, en plaidant pour leur droit d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et à des informations adaptées à leur âge et fondées sur des données probantes.
- VII. Plaider pour la dépénalisation des soins d'avortement et exhorter nos gouvernements à les réglementer comme toute autre prestation de soins de santé. La dépénalisation de l'avortement fait référence à la suppression des sanctions pénales et/ou civiles spécifiques contre l'avortement, afin que personne ne soit punie pour avoir, fourni ou soutenu l'accès à l'avortement.

18 janvier 2023, Livingstone, Zambie



Dr Emmanuel Ewagnignon,
Vice Président du CNGOB



Pr Adolphe Some, Président de
la SOGOB



Pr Emile Mboudou, Président
de la SOGOC



Pr BONI Serge
Président de la SOGOCI



Dr Kireki Omanwa, Président de
la KOGS



Pr Youssef Traore, Président
de la SOMAGO



Dr Hermengarda Pequino,
Presidente de l'AMOG



Dr Victor Mivumbi Président du
RSOG



Pr Dan Kaye, Directeur
Exécutive de l'AOGO



Dr Swebby Macha, Président
de la ZAGO